

Election étudiante au conseil du DEFLE

Scrutin du 07 octobre 2021

Les élus étudiants de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) du Conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne sont invités à procéder **en séance de la CFVU le 07 octobre 2021 (à partir de 09h00)**:

à l'élection des représentants usagers (étudiants) du conseil du Département de Français Langue Etrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne. Ce scrutin s'inscrit dans le cadre du renouvellement général de la composition du conseil du DEFLE.

Pour le collège étudiants, sont à pourvoir [*pour un mandat de 2 ans*] :

- * 2 sièges de représentants usagers (2 titulaires; 2 suppléants).

Cette élection aura lieu le 07 octobre 2021 (à partir de 09h00) en séance de la CFVU déroulée en salle des Actes, Bâtiment Adm. - domaine universitaire - 33607 Pessac.

Pour prendre connaissance des conditions, modalités, date et lieu de déroulement de cette élection, des règles de constitution, de dépôt des listes de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter les documents ci-après (par ailleurs consultables par voie d'affichage, dans les locaux du DEFLE.).

1. 1. Consulter l'arrêté électoral fixant les conditions et modalités de déroulement du scrutin:	1
2. 2. Calendrier électoral	1
3. 3. Electeurs	1
4. 4. Sont éligibles à ce scrutin	2
5. 5. Pour candidater	2
6. 6. Pour voter	2
7. 7. Résultats	2

1. Consulter l'arrêté électoral fixant les conditions et modalités de déroulement du scrutin:

cf. [arrêté](#).

2. Calendrier électoral

cf. [calendrier](#).

3. Electeurs

Sont *électeurs* à ce scrutin les élus étudiants titulaires (ou à défaut leurs suppléants respectifs) de la CFVU (sous condition de leur réinscription à l'Université Bordeaux Montaigne en 2021/2022).

La liste électorale sera affichée à compter du 17 septembre 2021 dans les locaux du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne.

4. Sont éligibles à ce scrutin

Peuvent se porter candidat-e-s à ce scrutin les élu-e-s titulaires étudiant-e-s des conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (CA, CFVU, CR) et les élu-e-s titulaires étudiant-e-s du conseil d'UFR de l'UFR Langues et civilisations.

5. Pour candidater

Veillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (cf. [📄 article 5](#)) et utiliser les documents type requis:

- * [📄 formulaire de liste de candidatures](#)
- * [📄 déclaration individuelle de candidature.](#)

6. Pour voter

Veillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (articles 8 et 9) et utiliser, en cas de vote par **procuration** (le vote par correspondance étant interdit), le [📄 document ci-joint](#).

7. Résultats

A venir.